



MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE,  
DES FINANCES  
ET DE LA RELANCE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction générale du Trésor



# BRÈVES ÉCONOMIQUES DE TUNISIE ET DE LIBYE

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE REGIONAL

DE TUNIS

N° 49 – Semaine du 13 au 16 décembre 2021

## En bref

### Tunisie :

- Le président Saïed prolonge le gel du Parlement jusqu'à la tenue d'élections législatives dans un an
- Le gouverneur de la Banque centrale et la ministre des Finances assurent que la Tunisie n'aura pas recours au Club de Paris
- Le ministre de l'Économie annonce que 26 autorisations administratives seront supprimées en janvier 2022
- L'Algérie octroie un prêt de 300 M USD à la Tunisie
- Le déficit commercial se creuse à 14,7 Md TND (4,5 Md EUR) sur les 11 premiers mois de 2021, contre 11,7 Md TND (3,6 Md EUR) sur les 11 premiers mois de 2020
- Les ventes d'automobiles en hausse de 26% au cours des 11 premiers mois de l'année
- La Tunisie accuse une dégradation de sa balance commerciale alimentaire et une baisse de son taux de couverture alimentaire au cours des 11 premiers mois de 2021
- L'UTICA invite les autorités publiques à diminuer la pression fiscale

### Libye :

- L'unification de la Banque centrale libyenne devrait prendre 6 mois selon le gouverneur
- Le Conseil libyen de la privatisation et de l'investissement annonce le lancement de 61 projets d'investissement

### LE CHIFFRE À RETENIR

4,5 MD EUR

Déficit commercial de la Tunisie sur les 11 premiers mois de l'année 2021

## Tunisie

- **Le président Saïed prolonge le gel du Parlement jusqu'à la tenue d'élections législatives dans un an**

Alors que les annonces majeures du président Kaïs Saïed étaient attendues pour le 17 décembre, celui-ci a dévoilé sa feuille de route politique lors d'un discours à la nation le 13 décembre à l'issue du conseil des ministres. Il a annoncé une **feuille de route en 7 points** : **i)** Le **maintien du gel de l'ARP** jusqu'à la tenue d'élections anticipées ; **ii)** La tenue d'une série de **consultations populaires** directes et à travers une plateforme en ligne du 1<sup>er</sup> janvier au 20 mars 2022 ; **iii)** La création d'une commission chargée de réunir les propositions et les idées résultant des consultations, dont les résultats seront présentés en juin 2022 ; **iv)** La présentation du projet de **révision de la Constitution** par référendum le 25 juillet 2022 ; **v)** La **tenue d'élections législatives anticipées le 17 décembre 2022** ; **vi)** L'élaboration d'un décret relatif à la réconciliation pénale tel qu'évoqué depuis 2012 prenant en considération le système de classification selon l'infraction et les zones les plus pauvres ; **vii)** La traduction devant la justice de tous ceux qui s'étaient rendus coupables d'atteinte à l'Etat et à son peuple.

- **Le gouverneur de la Banque centrale et la ministre des Finances assurent que la Tunisie n'aura pas recours au Club de Paris**

Organisée par l'Institut arabe des chefs d'entreprises (IACE), la 35<sup>e</sup> édition des Journées de l'Entreprise s'est tenue à Sousse du 9 au 11 décembre 2021 sur le thème « L'entreprise et la République, une construction commune ». Dans ce cadre, le gouverneur de la Banque centrale de Tunisie (BCT) M. Marouane El Abassi et la ministre des Finances Mme Sihem Boughdiri Nemsia ont tous deux affirmé que **la Tunisie n'aurait pas recours au Club de Paris**, assurant que la Tunisie est capable d'honorer ses engagements envers ses

partenaires. Créé en 1956, le Club de Paris est un groupe informel de créanciers publics qui accorde des allègements de dette aux pays les plus endettés pour les aider à rétablir leur situation financière.

Le gouverneur de la BCT a par ailleurs indiqué qu'un **accord avec le FMI pourrait être conclu avant la fin du premier trimestre 2022**. La ministre des Finances a quant à elle déclaré que la loi de finances pour 2022 **visé à mobiliser des ressources financières sans accroître la pression fiscale** sur les personnes physiques et les sociétés, et qu'elle comportera des mesures relatives aux réformes fiscales, à la lutte contre la contrebande et l'économie informelle, ainsi qu'à la numérisation de l'administration et à l'incitation au paiement numérique.

- **Le ministre de l'Economie annonce que 26 autorisations administratives seront supprimées en janvier 2022**

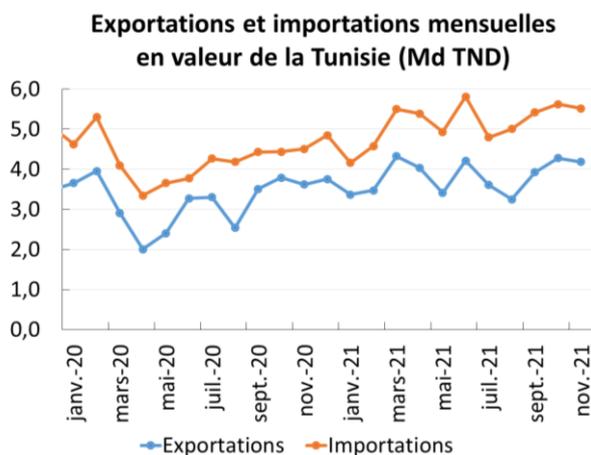
S'exprimant lors des Journées de l'Entreprise à Sousse, le ministre de l'Economie et de la Planification M. Samir Saïed a dévoilé la nouvelle approche du gouvernement pour améliorer l'environnement des affaires. Il a expliqué que des réformes sont en cours dans les domaines de la digitalisation des services administratifs, la suppression des autorisations administratives, la promotion de l'image et de l'attractivité du pays, l'amélioration de la logistique, la réglementation des changes, le financement des PME et l'harmonisation des textes réglementaires. Les chantiers prioritaires sont l'amélioration des mécanismes d'accès au financement, la poursuite de la digitalisation du parcours de l'investisseur, l'amélioration de l'offre publique et la relance des projets PPP. Le gouvernement prévoit dans ce cadre de supprimer des autorisations liées à 26 activités touchant plusieurs secteurs de l'économie, après avoir supprimé une liste de 27 autorisations en 2018.

- **L'Algérie octroie un prêt de 300 M USD à la Tunisie**

Un décret présidentiel, portant ratification d'un protocole financier conclu le 9 décembre 2021 entre la

Tunisie et l'Algérie, a été publié dans le Journal officiel de la République tunisienne (JORT) le 14 décembre 2021. Ce protocole porte sur l'octroi d'un prêt de 300 M USD à la Tunisie et a été signé en marge de la visite officielle de la délégation ministérielle algérienne conduite par le Premier ministre M. Aïmene Benabderrahmane le 9 décembre 2021. Pour rappel, selon la loi de finances complémentaire (LFC) pour 2021 publiée dans JORT le 16 novembre 2021, **les besoins de financement atteindraient 21,1 Md TND en 2021 (contre 18,7 Md TND prévus dans la loi de finances initiale)**, couverts en majorité par des emprunts extérieurs (12,1 Md TND) ainsi que par des emprunts domestiques (8,1 Md TND).

- **Le déficit commercial se creuse à 14,7 Md TND (4,5 Md EUR) sur les 11 premiers mois de 2021, contre 11,7 Md TND (3,6 Md EUR) sur les 11 premiers mois de 2020**



Selon les [chiffres de l'INS](#), la hausse des importations sur les 11 premiers mois de 2021 (+21,7% à 56,7 Md TND en glissement annuel) a été plus importante que celle des exportations (+20,4% à 42,1 Md TND en g.a.). **Sur le plan sectoriel**, l'ensemble des secteurs ont enregistré une hausse des importations, en particulier les mines, phosphate et dérivés (+112,4%). Seul le secteur agricole a vu ses exportations baisser (-9,3%),

tandis que les exportations dans l'ensemble des autres secteurs ont augmenté, en particulier dans les secteurs des mines, phosphate et dérivés (+83,7%), de l'énergie (+34,4%) et des autres industries manufacturières (+29%). **Le taux de couverture s'est dégradé**, les exportations représentant 74,2% des importations sur les 11 premiers mois de 2021 contre 75% sur les 11 premiers mois de 2020.

- **Les ventes d'automobiles en hausse de 26% au cours des 11 premiers mois de l'année**

D'après l'Agence Technique des Transports Terrestres, **les premières immatriculations de véhicules légers ont enregistré une hausse de 26% entre les onze premiers mois de l'année 2020 et les onze premiers mois de l'année 2021**. Par ailleurs, on observe une augmentation de 21% des premières immatriculations entre les mois de novembre 2020 et 2021. Les véhicules de marques asiatiques ont représenté près de 50% des ventes au cours des onze premiers mois de l'année 2021, tandis que **les constructeurs européens ont disposé d'une part de marché avoisinant 40%**. Hyundai, KIA et Toyota sont les trois constructeurs qui ont réalisé les meilleures ventes sur cette période, avec des parts de marché respectives de 11,3%, 10,7% et 7,9%.

- **La Tunisie accuse une dégradation de sa balance commerciale alimentaire et une baisse de son taux de couverture alimentaire au cours des 11 premiers mois de 2021**

D'après l'Observatoire National de l'Agriculture (ONAGRI), le déficit de la balance commerciale alimentaire a quasiment triplé entre les 11 premiers mois de l'année 2020 et les 11 premiers mois de l'année 2021, passant en effet de 679 M TND (soit 206 M EUR) à 1,95 Md TND (soit 591 M EUR). Cette dégradation est la conséquence d'une baisse des exportations (-11,2%) et d'un accroissement des importations (+15,4%). **Le déficit enregistré est**

**principalement le résultat de l'accroissement des importations céréalières (+26%) et de la diminution des exportations d'huile d'olive (-32%).** Ceci étant, au cours de la période susmentionnée, les importations de viandes, de pommes de terre et de sucre ont diminué. Les prix à l'exportation ont augmenté de 42,5% pour l'huile d'olive et de 20,9% pour les tomates. A contrario, ceux des dattes, des produits de la pêche et des agrumes ont respectivement reculé de 12,1%, 2,5% et de 7,2%. Par ailleurs, les prix à l'importation des céréales ont connu une hausse de 22,5% pour le blé dur, 30% pour le blé tendre, 35% pour l'orge et de 52% pour le maïs, tandis que les prix de la viande et de la pomme de terre ont baissé respectivement de 37,8% et de 9,3%. **Le taux de couverture alimentaire est ainsi passé, dans le même temps, de 86,7% à 66,7%.**

- **L'UTICA invite les autorités publiques à diminuer la pression fiscale**

Le Conseil des présidents des unions régionales de l'Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (UTICA) a appelé le gouvernement à mettre en place des réformes pour préserver l'activité économique et l'emploi en Tunisie, en particulier dans les gouvernorats de l'intérieur du pays. Le Conseil a souligné la nécessité de réduire la pression fiscale exercée sur les entreprises privées. Ses représentants ont demandé au gouvernement de respecter les engagements pris envers les secteurs en difficulté (boulangerie, promotion immobilière par exemple).

## Libye

- **L'unification de la Banque centrale libyenne devrait prendre 6 mois selon le gouverneur**

Lors d'une interview accordée à Bloomberg le 10 décembre 2021, le gouverneur de la Banque centrale de Libye (BCL) Saddiq Al-Kabir a déclaré que le processus d'unification des deux branches de la BCL devrait durer environ 6 mois. M. Al-Kabir a indiqué que l'unification de la BCL permettra de mieux contrôler le taux de change du dinar, de consolider le financement et les dépenses du gouvernement, de stimuler l'économie du pays et d'améliorer les relations avec les partenaires internationaux. M. Al-Kabir et le vice-gouverneur M. Ali Al-Hibri (branche de l'Est) se sont rencontrés le 6 décembre à Tunis en présence du cabinet d'audit Deloitte pour convenir d'un plan détaillé pour lancer le processus d'unification de la BCL.

- **Le Conseil libyen de la privatisation et de l'investissement annonce le lancement de 61 projets d'investissement**

Les représentants du Conseil de la privatisation et de l'investissement ont **annoncé le 9 décembre dernier le lancement d'une série de projets d'investissement dans de nombreux secteurs de l'économie**. Cette annonce a eu lieu lors d'une conférence tenue en présence du chef du gouvernement d'unité nationale, des ministres des

Finances, de l'Économie et du Commerce ainsi que du directeur général de la Chambre de commerce et d'industrie de Libye. Parmi la soixantaine de projets figurent : la construction de « *smart cities* », de complexes résidentiels, de centres commerciaux, d'établissements scolaires, de complexes hôteliers et de centres sportifs, le développement d'infrastructures aéroportuaires, portuaires et pétrolières, des investissements dans les structures hospitalières existantes, dans les industries du BTP, chimique et agroalimentaire ainsi que dans l'agriculture et la pêche. On peut aussi relever plusieurs projets relatifs à la gestion des déchets et au développement des énergies renouvelables.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : [www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international](http://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international)